Envoyé en préfecture le 21/07/2026
Reçu en préfecture le 21/07/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20260709-2026_189-DE

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE FOUGERES - VITRE

COUESNON MARCHES DE BRETAGNE
Parc d'Activités Coglais St Eustache
ST ETIENNE EN COGLES - 35460 MAEN ROCH
☎ 02.99.97.71.80

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de délégués :
En exercice : 43
Votants : 40
Présents : 36
Absents représentés : 4

Date de la convocation : 30 juin 2026
Date d'affichage : 30 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf juillet à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis à l'Hôtel de Ville – Salle Jeanne Françoise Hutin « 1 Place du Général de Gaulle » Saint Brice en Coglès 35460 MAEN ROCH, sous la présidence de Monsieur Pascal HERVE.

Etaient présents :
M. Dominique Battais, M. Loic Battais, Mme Blanc, Mme Bondiguel, Mme Boulière, M. Bourdin, Mme Clossais, M. Dubreil-Jardin, Mme Duchêne, M. Dusautoy, Mme Elshout, M. Gaigne, Mme Garnier, Mme Guignon, M. Hameau, M. Hervé, M. Houdus, M. Le Gonidec, Mme Lohier, Mme Machard, M. Mallet, Mme Meignan, Mme Montembault, M. Nguyen-Quan, M. Oger, Mme Joëlle Prioul, M. Dominique Prioul, M. Rapinel, M. Regnault, M. Retore, Mme Roussel, M. Sourdin, Mme Tazartez, M. Vallée, M. Vaslet, Mme Veillard.

Étaient absents excusés et représentés : Mme Cellier-Chenoir représentée par M. Règnault, M. Droniou représenté par Mme Garnier, Mme Lemercier représenté par M. Dubreil-Jardin, Mme Lemoine représentée par M. Hervé,

Absent excusé : M. Hubert,

Absents : M. De Gouvion Saint Cyr, M. Janvier

Monsieur Olivier GAIGNE est désigné secrétaire de séance.

AFFAIRE INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR

2026_189_020_4.2 : Créations emplois permanents suite aux résultats de la promotion interne 2026

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire des résultats des demandes de promotion interne 2026.

En 2026, Couesnon Marches de Bretagne a déposé 5 demandes de dossiers de promotion interne, dont 3 ont été acceptées par le Centre de Gestion d'Ille et Vilaine.

Afin de nommer les trois agents pouvant être promus, il est proposé de créer au tableau des effectifs, trois postes permanents, à temps complet à compter du 1er aout 2026 au grade de promotion proposé dans le tableau suivant :

Envoyé en préfecture le 21/07/2026
Reçu en préfecture le 21/07/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20260709-2026_189-DE

Intitulé du poste	SITUATION ACTUELLE		NOUVELLE SITUATION	
	GRADE D'ORIGINE	CAT	NOUVEAU GRADE	CAT
Responsable du service Tourisme	Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	Rédacteur principal de 2ème classe	B
Agent de voirie	Adjoint technique principal de 2ème classe	C	Agent de maîtrise	C
Responsable du service espaces verts / randonnée	Agent de maîtrise principal	C	Technicien territorial	B

Vu le décret n°88-145 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté n° 266 modifié pris par Monsieur le Président de Couesnon Marches de Bretagne en décembre 2020 portant détermination des Lignes Directrices de Gestion,

Monsieur le Président propose :

- **D'autoriser la création, à compter du 1er aout 2026 au tableau des effectifs des postes suivants :**
  - **Un emploi permanent, à temps complet, sur le grade de rédacteur principal de 2ème classe ;**
  - **Un emploi permanent, à temps complet, sur le grade d'agent de maîtrise ;**
  - **Un emploi permanent, à temps complet, sur le grade de technicien.**

- **D'autoriser Monsieur le Président à inscrire les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés et aux charges sociales s'y rapportant au budget au chapitre et articles prévus à cet effet.**

Vu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide la proposition de Monsieur le Président à solliciter le financement auprès des services de l'Etat telle qu'exposé ci-dessus.

LE SECRETAIRE DE SEANCE
OLIVIER GAIGNE

POUR EXTRAIT CONFORME
LE PRESIDENT
PASCAL HERVE